



Barthélemy le Comte d'Uzès notaires alyon Jurisconsult
Sous Compars Blaise et François Toublanc maître demeurant
Lyon le premier rue de Labarre paroisse d'ainai et le second rue St Claude
paroisse St Pierre et St Saturnin fils de deffunt et de deffunte Toublanc et
Jeanne d'Arde qui étoient habitants de la paroisse de St Pierre en porteur;
lorsqu'ils ont fait et continué par eux mêmes leurs pouvoirs généraux et spéciaux
français et Normands ainsi maître demeurant actuellement alyon rue
Bouchanin paroisse de St Nizier auquel ils donnent pouvoir de
Et recevoir pouvoir et en leur nom tous les droits fruits, mobiliers et
immobiliers, dettes actives et autres prétentions avec ou sans escheat de la
succession de leur père et mère que dans celle de Jeanne d'Arde qu'il meurt
auprès de chateau cours paroisse de Beaumont en porteur, en recevant, faire
quittance et faire de paiement agir contre les débiteurs et pour le recouvrement
d'uns des successions par toutes les voies de droit, leur faire rendre compte des
intérêts, fruits et revenus appartenant aux constituants, régler et apurer les
comptes, recevoir les stipules et en faire quittance, procéder au partage des
biens meubles et y en a ou les liées avec les autres cohéritiers, vendre ces biens et
transporter la portion des constituants aux puits et conditions qu'il jugera bon,
recevoir le prix et en faire quittance, bailler, composer et transiger de leurs
droits et prétentions de la manière qu'il jugera à propos même au point de
finance, faire les actes et contrats nécessaires, vendre, acheter, et aliéner
ainsi le montant des liaisons et autres qui peuvent être arrivés à eux profits
à l'occasion de la succession par le décès de quelqu'un de leurs frères ou
sœurs, recevoir le prix de ces aliénations et en faire quittance généralement
agir à l'effet de tout ce qu'il y a de circonstances et dépendances comme conveni
faire les constituants s'ils agissent en personne, lorsqu'ils lui donnent plein et
entier pouvoir pour aucune Réserve exception même de plaider,
appeler, appeler, relever, renvoyer élire Domicile constituer procureur
les revocquer, en substituer d'autres, relever tous titres et papiers nécessaires
en donner décharge, les produire en instance pour ou contre tout acte fait
Et passé alyon en l'étude, L'an mil sept cent cinquante neuf le vingt
deux d'avril après midi Et ont déclaré ne savoir signer, J'interposai
Et Requis, L'aministère contrôlée Reçu à N. Baroud

Lourra

Baroud